



# REGLEMENT INTERIEUR

JUILLET 2015

Locataire  
nom et date



Signatures (« lu et approuvé »)



**FROSSAY 44 320**

06.62.58.94.85 07.87.01.95.80

SARL ENAON GUERMITON

SIRET N°512 963 396 RCS St Nazaire

## Merci de respecter ces quelques consignes

**Nous vous remercions** pour **une réussite complète de votre réception** et pour la tranquillité de tous de veillez à respecter quelques règles de bon fonctionnement

ET surtout **de faire respecter par vos convives** ces différentes mesures d'organisation.

### **STATIONNEMENT**

Le stationnement **est prévu UNIQUEMENT** sur le grand parking nord.

Une tolérance **uniquement pour le traiteur** est consentie sur la partie sud.

**Aucun stationnement « sauvage » ne sera toléré**, ni sur le chemin, ni dans les champs alentours.

### **ANIMAUX**

Par mesures d'hygiène pour les extérieurs et pour les chambres, **AUCUN animal n'est accepté, ni toléré sur le site**, même les petits chiens. Il vous est demandé à le préciser à vos convives et vous devrez immédiatement y remédier si la présence d'un animal était constatée.

## **PROPRETE MENAGE**

### **SANS forfait ménage**

Les locaux devront être restitués dans le même état de propreté qu'ils vous ont été remis. Et ce pour l'ensemble des parties.

**Sanitaires, hébergement, cuisine, salle ET extérieurs.**

#### Cigarettes

Des cendriers extérieurs sont à votre disposition, ils devront être vidés avant votre départ.  
Les mégots devront être ramassés

#### Poubelles

Les déchets devront être triés, les ordures devront être dans des sacs poubelles, puis dans les différents conteneurs prévus à cet effet face à la cuisine. Les bouteilles devront être rassemblées dans un carton pour être transportées.

**Le surplus de volume devra être évacué par vos soins (à disposition un grand, 750l+ un petit 250l conteneurs ordures ménagères, et un conteneur 250l jaune à recycler)**

#### Vaisselle

La vaisselle mis à votre disposition, devra être lavée, essuyée et rangée.  
Toute casse devra être signalée pour remplacement ou dédommagement.

#### Mobilier

Les tables et chaises seront débarrassées, nettoyées et rangées dans la salle.

### **AVEC forfait ménage**

Le forfait ménage porte **UNIQUEMENT** sur le ménage des locaux.(et non sur le rangement)

La salle sera rangée.

Les déchets devront être triés, les ordures devront être dans des sacs poubelles, puis dans le conteneur prévu à cet effet face à la cuisine.

Les bouteilles devront être rassemblées dans un carton pour être transportées.

**Le surplus de volume devra être évacué par vos soins (à disposition un grand, 750l+ un petit 250l conteneurs ordures ménagères, et un conteneur 250l jaune à recycler)**

#### Vaisselle

La vaisselle mis à votre disposition, devra être lavée, essuyée et rangée.  
Toute casse devra être signalée pour remplacement ou dédommagement.

#### Mobilier

Les tables et chaises seront débarrassées, nettoyées et rangées dans la salle.

NB : Si vous avez loué le linge de lit, merci de défaire les draps avant votre départ.

## NUISANCES SONORES

A ce jour aucune contrainte horaire ne nous est imposée, cependant il est demandé de veiller à rester raisonnable quant aux nuisances sonores, de maintenir les portes extérieures fermées et de baisser la musique passé 3 heures du matin.

**ATTENTION** Préciser à votre animateur, l'utilisation des fumées doit être modérée, en effet un excès **peut provoquer un déclenchement de l'alarme incendie.**

## SECURITE

**Il est obligatoire** de brancher votre sono sur les prises prévues à cet effet.

Il est **formellement interdit** de fumer à l'intérieur des locaux.(alarme incendie, détecteur de fumée)

En cas de déclenchement de l'alarme, veuillez suivre les instructions d'évacuation des locaux.

Pour des raisons de sécurité et d'autorisation **les feux d'artifice, ainsi que les lanternes chinoises sont **STRICTEMENT INTERDITS**, sauf accord spécifique de la mairie et de la préfecture**

**RAPPEL : les lâchers de ballons sont soumis à autorisation préfectorale**

A vous de vous vérifier que chaque prestataire extérieur qui intervient sur le site à votre demande, est correctement couvert par une **ASSURANCE professionnel.**

## CUISSON SALLE DE RECEPTION

Il est rappelé, qu'il est formellement **interdit tous types de cuisson dans la salle** de réception (plancha, crêpes etc ...)Déclenchement de l'alarme incendie. Si ce type de prestation est exécuté sur la terrasse bois, celle ci devra être protégée de toutes tâches de graisse ou autre.

## TRAITEUR

le libre choix est laissé pour votre ou vos traiteurs, **cependant la prestation est sous votre entière responsabilité,** et vous devrez répondre des dégâts éventuels occasionnés lors de sa prestation. **PARTICULIEREMENT SUR LA TERRASSE EN BOIS.**

## ENFANTS

Il est rappelé, que les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents. Il devra être **porté une attention toute particulière aux petits enfants**, en cause la proximité de différents points d'eau dans le marais, particulièrement dangereux pour des petits.

**Ils ne devront sous aucun prétexte se trouver dans le pré réservé aux ânes, et franchir la clôture.**

Merci de ne pas les laisser sans surveillance, ni déambuler sans contrôle.

## ESPACES VERTS

Merci de veiller à faire respecter les espaces extérieurs et particulièrement les plantations.

## TENTES

Les tentes ou toute forme de camping , ne sont pas autorisées sur le site.

## CASSE OU DETERIORATION

Merci de nous signaler toute casse ou détérioration occasionnée lors de votre période de location, avant votre départ pour évaluer ensemble les dommages et éviter une retenue totale de votre caution.

## CAUTION

Le chèque de caution sera restitué dans un délai d'environ une semaine après votre départ.

## HORAIRES

Les horaires du contrat devront être strictement respectés,

**Arrivée**, prise en possession des lieux **et départ** rangement et ménage effectués.

Prévoir un temps uniquement avec les signataires du contrat pour remise et restitution des clés.

(pensez et intégrez que les locaux sont grands et vastes, et nécessitent un temps de nettoyage non négligeable)

Les éventuels autres prestataires, professionnels ou non, devront intervenir dans la période de location.

**Tout dépassement d'horaire fera l'objet d'une facturation heure supplémentaire à 30 euros/ l'heure**

**D'une manière générale nous vous demandons de respecter les lieux**, les différents aménagements intérieurs et extérieurs et surtout de **veillez à faire respecter ces différentes consignes par vos convives.**

Merci de nous permettre de maintenir ces lieux en état pour les prochaines cérémonies